



Dépistage Organisé du Cancer Colorectal

Pour qui ?

Femmes et hommes âgés de 50 à 74 ans à risque moyen

C'est-à-dire ne présentant ni symptômes, ni antécédents personnels ou familiaux d'adénome, de cancer ou de maladie touchant le côlon ou le rectum (cf ci-dessous), ni facteurs de risque particuliers.

Population non éligible : les patients à risque aggravé de CCR (risque élevé ou très élevé)

- antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome,
- antécédent personnel de maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MICI) (RCH et maladie de Crohn),
- antécédent familial au premier degré (père, mère, frère, sœur, enfant) de cancer colorectal et/ou certains adénomes,
- polypose adénomateuse familiale (PAF),
- cancer colorectal héréditaire non polyposique (HNPCC ou syndrome de Lynch).

Ces patients doivent être adressés directement en consultation de gastro-entérologie pour coloscopie.

Comment ?

De 50 à 74 ans, le patient reçoit tous les 2 ans une invitation au dépistage par courrier de la part de l'Assurance Maladie. Si test non fait, relance dématérialisée à 5 mois puis relance courrier à 12 mois accompagné du kit de dépistage si le patient a déjà participé à une campagne antérieure.

Le patient se procure le kit de dépistage (avec ou sans invitation) auprès de son médecin* ou de son pharmacien*, qui vérifie son éligibilité. Il peut aussi le commander sur le site : monkit.depistage-colorectal.fr (questionnaire d'éligibilité à remplir).

Le test de dépistage du cancer colorectal est un test immunologique spécifique de l'hémoglobine humaine qui permet de repérer du sang invisible à l'œil nu. Il permet de détecter 70 à 80 % des cancers colorectaux.

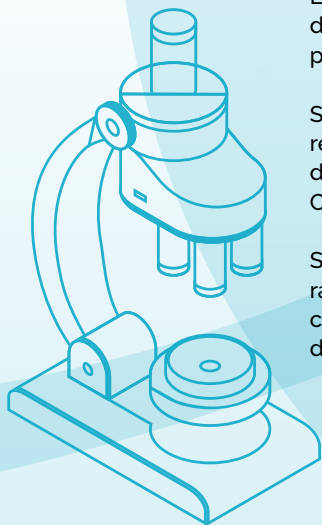
Le patient réalise le test chez lui et l'envoie au laboratoire d'analyse dans l'enveloppe préimprimée et préaffranchie à cet effet, contenue dans le kit de dépistage. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais.

Quels Résultats ?

Les résultats sont adressés par le laboratoire à la personne dépistée, au(x) médecin(s) figurant sur la fiche d'identification par voie dématérialisée ou par courrier, au CRCDC.

Si le test est négatif (96% des cas) : le patient devra renouveler le test 2 ans plus tard et consulter son médecin dans l'intervalle s'il présente des symptômes évocateurs de CCR (cancer de l'intervalle, faux négatif).

Si le test est positif (4% des cas) : le patient devra être adressé rapidement à un gastroentérologue pour réaliser une coloscopie ; celle-ci détectera dans 8% des cas un cancer et dans presque 50% des cas un adénome.



Dépistage Organisé du Cancer Colorectal : DOCS

*Les médecins et les pharmaciens peuvent commander directement les kits de dépistage via leur espace professionnel sur ameli.fr. Le délai de livraison est de 15 jours ouvrés et dans ce cas, pour les médecins, la partie « identification du médecin » est préremplie.